

(1) **ÉPOUX ou PÈRE**

Prénoms

Maxime Sébastien

Nom (2)

BERCY

(1) **ÉPOUSE ou MÈRE**

Prénoms

Delphine Stéphanie Odette

Nom (2)

LOGÉ

Né (3) le 5 mars 1988 heures ****
à *****
à Viry-sur-Seine (Val-de-Marne)

Née (3) le 18 septembre 1987 heures ****
à *****
à Vélizy-Villacoublay (Yvelines)

Fils (4) de (5)
Thierry Emile Albert BERCY

Fille (4) de (5)
Pascal Georges Marcel LOGÉ

et de (5)
Nathalie Caroline NADAUD

Fille (4) de (5)
Martine Elisabeth ZAGO

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

le (6) _____
Mention(s) marginale(s) (7)

L'officier de l'état civil
Scellé (8)

L'officier de l'état civil
Scellé (9)

Mariage célébré à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne)

le 11 juillet 2015

Il a été déclaré (10) qu'un contrat de mariage a été reçu le 01 octobre 2014 par Maître AUBERT, notaire à Limeil-Brévannes (Val-de-Marne)

14 heures
00

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**
Mentions marginales (11)

2015 / 000024

11 juillet 2015

Claire GASSMANN



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie... », 2^{me} partie... ». En outre, lorsque l'enfant est établi à part de l'autre de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « autre nom ».

(3) Compléter en date... ».

(4) Écrire selon le cas « Mère » ou « Mée ».

(5) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(6) Nom et prénom des Parents.

(7) Lorsque ce n'est pas fait au moment de la cérémonie de mariage, l'indiquer et signaler lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et établis à part de l'autre de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « autre nom ».

(8) Mention de l'acte de mariage.

(9) Mention de l'acte de mariage.

(10) Mention de l'acte de mariage.

(11) Mention de l'acte de mariage.

Extrait de l'acte de décès n°

1er ENFANT

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau

L'officier de l'état civil
Sceau

BERRY

du sexe Masculin à Château

卷之三

reconnu(e) (4)

Mention marginalia⁽⁵⁾ Livre conforme aux registres, le 24 octobre 2016

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

8

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

mentionne conforme aux registres, le

Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « *Décédé le* » ou « *D* »
(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'événement.

(1) inscrire, (2) écrire, (3) inscrire

établissem ent du présent extrait.

la place de l'enfant dans la famille en tant que le rôle d'un naissance (PIERRE, DELXEVE, 1984).

Ensuite si NOMA la famille tels qu'ils résultent des deux déclarations complètent le cas précédent, l'individu nommé par la seconde déclaration conjointe au père et à la mère ... 2 partie ... 2 enfin nomme aussi la famille.

Ensuite tout ce qui relève à la mère n'a pas été pris en compte dans la famille

matériellement établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « do (Prénoms) Mme le ... à ... ».

[4] Préférer, s'il y a lieu, la date et lieu de la loi des recommandations et préciser, selon le cas, « par le biais ... », « par la mère » ou « par ses père et mère ».

[5] Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

[6] Indiquer selon la situation « Défunte(e) ... » ou « Réf. n° ... » sans nom, date et lieu d'écoulement.

Sceau

L'Officier de l'état civil

172 *Journal of Health Politics*

3

Extrait de l'acte de naissance n° 1263
Le 23 Avril 2019
à 07 heures 40
est né(e) (2)

Clara, Wahatit, Martine

BERCY

du sexe **f**eminin à **Brittany**

(3)

reconnu(e) (4)

du sexe

à

(5)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le

25 AVR. 2019

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil



Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Mentions marginales (5)

Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil

Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (l'ordre d'arrivée dans la famille).

(2) Préoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, complétés le cas échéant par l'ajout du nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou certificat délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de Prénom, NOM née le à ».

14